h e g

Haute école de gestion Genève

Comptabilité financière - Semestre 1

Chapitre 4

Préparation et évaluation des états financiers



- 4.1 Opérations de clôture
- 4.2 Logiciels comptables et financiers
- 4.3 Opérations liées aux charges salariales
- 4.4 Opérations liées au financement externe



4.1 Opérations de clôture

- a) Les amortissements
- b) Les provisions
- c) Les transitoires (régularisation)
- d) La variation de stock



Bilan - Exemple :

Opérations de clôture

- Amortissements
- Provisions
- Transitoires
- Variation de stock

Entreprise XX - Bilan en CHF	31.12.N	31.12.N-1
Banque	7'000	7'000
Créances – correction de valeur	6'000	7'000
Stocks +/- variation stock	2'000	4'000
Actifs transitoires (régularisation)	3'000	2'000
Mobilier et installations	86'000	105'000
Véhicule – amort. cumulé	40'000	50'000
Total des actifs	144'000	175'000
Dettes à court terme	30'000	50'000
Dettes à court terme Passifs transitoires (régularisation)	30'000 4'000	50'000 2'500
Passifs transitoires (régularisation)	4'000	2'500

Compte de résultat Exemple

Opérations de Clôture

Entreprise XX - En CHF	Année N	Année N-1
Ventes de marchandises	855'000	800'000
- Pertes sur créances (correction de valeur s/créances)	- 5000	
- Charges de personnel	- 450'000	- 420'000
- Charges de marchandises	- 280'000	- 250'000
+/- variation stock	-50'000	-50'000
- Charges administratives +/- transitoires	- 25'000	-18'000
= Résultat avant amortissement (EBITDA)	45'000	62'000
- Amortissement	-14'000	-16'000
Résultat d'exploitation (EBIT)	31'000	45'000
+/- Résultat financier +/- transitoires	- 2'500	- 2'600
= Résultat avant impôt	71'500	42'400
- Impôts	- 8'700	- 5'200
= Résultat de l'exercice	62'800	37'200



a) Les amortissements

L'amortissement comptable est une **charge**, sa contrepartie diminue la valeur de l'actif immobilisé concerné au bilan. Il correspond à la constatation comptable de la **diminution de valeur** d'une immobilisation due à l'utilisation de l'actif et au facteur temps. (art.960a CO)

Il s'agit d'une charge sans effet monétaire.

Le taux d'amortissement est déterminé par la durée de vie économique du bien. Des taux sont édictés pour des raisons fiscales par l'administration fédérale (disponible sur Cyberlearn).



Terminologie : l'amortissement comptable ne doit pas être confondu avec l'amortissement financier, synonyme de **remboursement** d'une dette.

Deux méthodes d'évaluation :

L'amortissement linéaire ou constant

- pourcentage constant sur la valeur d'acquisition
- diminution de valeur régulière

L'amortissement dégressif

- pourcentage constant sur la valeur nette comptable (valeur résiduelle)
- diminution de valeur plus rapide les premières années



Deux méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation directe : la valeur de l'actif immobilisé au bilan diminue chaque année. Le solde indique la valeur résiduelle.

Comptabilisation indirecte : l'amortissement est cumulé chaque année dans un compte d'actif négatif. Le solde de l'actif immobilisé au bilan indique toujours sa valeur d'acquisition.

Le compte d'amortissements cumulés est un compte de passif mais présenté en déduction du compte d'actif immobilisé concerné.

Il est aussi appelé : fonds d'amortissements ou amortissements et correction de valeur sur actif.

Exemple:

Matériel informatique : valeur d'acquisition CHF 3'600.-Durée de vie économique 3 ans → Amortissement 33 1/3%

Entreprise XX - Bilan au 01.01.N	En CHF
Banque	10'000
Créances	
Matériel informatique	0
Actif	

Situation initiale avant achat du matériel informatique.

Entreprise XX - Bilan au 15.01.N	En CHF
Banque	6'400
Créances	
Matériel informatique	3'600
Actif	

Situation après achat du matériel informatique.

Exemple suite:

Comptabilisation directe de l'amortissement constant de 33 1/3% Situation au 31.12.N : CHF 3600.- (valeur d'achat)

- CHF 1200.- (amortissement) = CHF 2400.-

Le solde de l'actif immobilisé (CHF 2400.-) indique la valeur résiduelle.

Entreprise XX - Bilan au 31.12.N	En CHF
Banque	6'400
Créances	
Matériel informatique	2'400
Actif	

La valeur du matériel informatique est diminuée de CHF 1200.- au bilan.

Entreprise XX – Compte de résultat N	En CHF
Résultat avant amortissement	10'000
- Amortissement	- 1200
Résultat après amortissement	8'800

L'amortissement figure au compte de résultat, c'est une charge non monétaire.

Exemple suite : comptabilisation indirecte de l'amortissement au 31.12.N

Matériel informatique : valeur d'acquisition CHF 3'600.-Amortissement année N, CHF 1200.- → valeur résiduelle CHF 2'400.-

Entreprise XX - Bilan au 31.12.N	En CHF
Banque	
Créances	
Matériel informatique	3'600
./. Amortissements cumulés	- 1200
Actif	

La valeur d'achat figure toujours dans le compte du matériel informatique.

Entreprise XX – Compte de résultat N	En CHF
Résultat avant amortissement	10'000
- Amortissement	- 1200
Résultat après amortissement	8'800

L'effet sur le compte de résultat est identique (charge non monétaire).

Amortissements synthèse :

Amortissement constant

- Comptabilisation directe
- Comptabilisation indirecte

Amortissement dégressif

- Comptabilisation directe
- Comptabilisation indirecte

b) Les provisions

Les provisions pour risques au passif

Art. 960e al.2 C.O.:

«Lorsque, en raison d'événements passés, il faut s'attendre à une perte d'avantages économiques pour l'entreprise lors d'exercices futurs, il y a lieu de constituer des provisions à charge du compte de résultat, à hauteur du montant vraisemblablement nécessaire.»

Engagements existants déjà à la date du bilan mais dont le montant et l'échéance ne sont pas connus exactement. **Exemples**: provision pour frais de procès, provision pour restructuration, provision pour mise en œuvre de nouvelles normes environnementales.

→ la création d'une provision est une charge, sa contrepartie est enregistrée dans un compte de passif, capitaux étrangers.

Exemple: provision pour procès au 31.12.N

Entreprise XX - Bilan au 31.12.N	En CHF
Dettes résultant d'achat	
Provision pour procès	5'000
••••	
Passif	

La provision pour procès figure au passif du bilan.

Entreprise XX – Compte de résultat N	En CHF
Charges	
Frais de procès	5'000

L'anticipation des frais de procès est une charge qui figure au compte de résultat.

Les corrections de valeur : actifs négatifs (rubrique Actifs circulants)

Art. 960a al.3 C.O.:

«Les pertes de valeur dues à l'utilisation de l'actif et au facteur temps sont comptabilisées par le biais des amortissements, celles dues à d'autres facteurs, par le biais de corrections de valeur.»

- Couverture des charges et des pertes liées à l'évaluation de certains actifs, non dues à l'utilisation ou au facteur temps.
- Exemple : correction de valeur sur créances clients, s'appelle aussi provision pour pertes sur créances (débiteurs) ou ducroire.

Exemple:

Des clients n'ont pas payé des factures émises durant l'année N. Au 31.12.N, une provision est constituée pour anticiper le risque de pertes.

Entreprise XX - Bilan au 31.12.N	En CHF
Banque	
Créances - Correction de valeur sur créances (provision/ducroire)	24'000 - 2'000
Actif	

La provision figure à l'a
en diminution de la
valeur des créances.

Entreprise XX – Compte de résultat N	En CHF
Charges	
Pertes sur créances	2'000

La constitution de la provision est une charge non monétaire. C'est une anticipation des pertes de l'année en cours.

Provisions - récapitulatif :

Les corrections de valeur sur créances figurent à l'actif circulant en négatif. C'est une estimation de pertes sur créances de l'année en cours.

Les provisions pour risques figurent **au passif**, capitaux étrangers. C'est une estimation des **dépenses** futures.

Association XX - Bilan au 31.12.N	En CHF
Banque	
Créances - Correction de valeur sur créances (provision/ducroire)	24'000 - 2'000
Actif	
Provision pour procès	5'000
Passif	



c) Les transitoires (régularisation)

Selon le principe comptable de délimitation périodique, il convient de rattacher les charges et les produits à l'exercice comptable concerné.

Exemple : une facture de téléphone peut être reçue en janvier N+1 alors qu'elle concerne l'exercice N.

Les **actifs** de régularisation (transitoires) → actifs circulants

Charges payées d'avance et produits à recevoir

Les **passifs** de régularisation (transitoires) -> capitaux étrangers à court terme

Charges à payer et produits encaissés d'avance

Un actif de régularisation génère :

- une diminution de charge (charge payée d'avance CPA) ou
- une augmentation de produit (produits à recevoir PAR)



Exemples:

Assurance payée d'avance Ristourne à recevoir

Un passif de régularisation génère :

- une augmentation de charge (charges à payer CAP) ou
- une diminution de produit (produits reçus d'avance PRA)



Exemples:

Une facture de téléphone à payer L'encaissement d'une facture en avance



Transitoires - récapitulatif :

Par un enregistrement comptable au bilan, ces montants de régularisation **transitent** d'une année à une autre pour respecter le principe de délimitation

périodique.

Entreprise XX - Bilan au 31.12.N	En CHF
Banque	
Créances	
Actifs de régularisation (transitoires) Produits à recevoir Charges payées d'avance	XXX XXX
Actif	
Passifs de régularisation (transitoires) Charges à payer Produits reçus d'avance	XXX XXX
Passif	

d) La variation de stock

A la suite d'un inventaire annuel, le stock final doit être ajusté en tenant compte de son augmentation ou diminution, par rapport au solde initial.

Entreprise XX – Compte de résultat N	En CHF
Produits	
Variation de stock (augmentation)	+ 2'000

L'augmentation du stock est un produit.

Entreprise XX – Compte de résultat N	En CHF
Charges	
Variation de stock (diminution)	- 2'000

La diminution du stock est une charge.



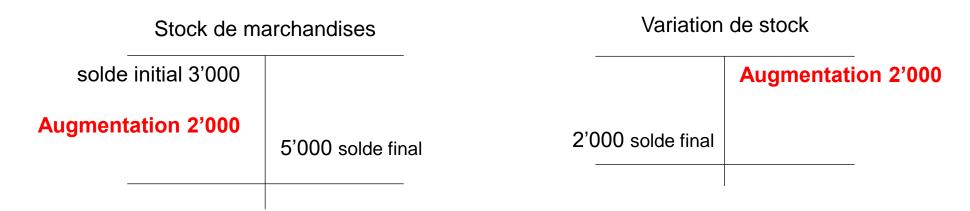
Exemple:

Stock initial CHF 3'000.- / Stock final CHF 5'000.-

→ La variation est une augmentation de CHF 2'000.-

Le compte de stock au bilan est augmenté (débit) et la contrepartie est enregistrée dans un compte de variation de stock.

Ecriture : Stock à variation de stock -> il s'agit d'un produit



Compte de bilan

Compte de résultat

4.2 Logiciels comptables et financiers

1. Logiciel comptable → programme

2. Logiciel de gestion financière → solution applicative

3. Enterprise Resource Planning (ERP)
Progiciel de Gestion Intégré (PGI)

→ système global et unique d'informations

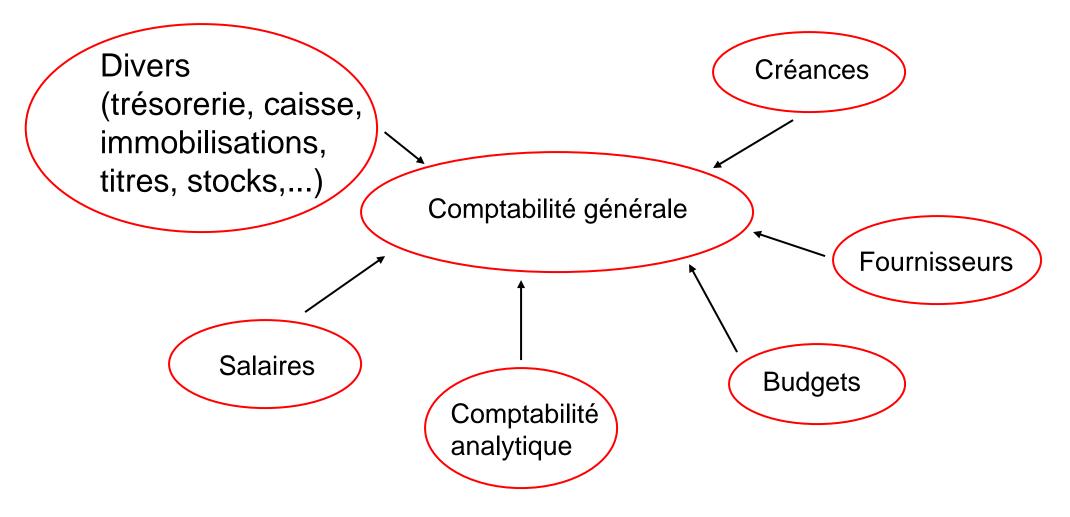
1. Les logiciels comptables

Comptabilité générale

- Enregistrement des opérations commerciales
- Aucune base de données intégrée
- Version standardisée
- Ressaisie fréquente
- Implémentation facile, rapide, bon marché



2. Les logiciels de gestion financière



2. Les logiciels de gestion financière (suite)

- Système modulaire en fonction des besoins de l'institution (volume et fréquence des opérations)
- Bases de données intégrées
- Adaptation partielle en fonction des attentes de l'institution
- Saisie unique
- Prix d'achat en fonction des besoins
- Coûts supplémentaires liés à l'installation, paramétrage, formation, mises à jour, hotline, renouvellement de licences (30 à 50%)

3. Les ERP ou PGI

Enterprise Resource Planning (ERP) Progiciel de Gestion Intégré (PGI)

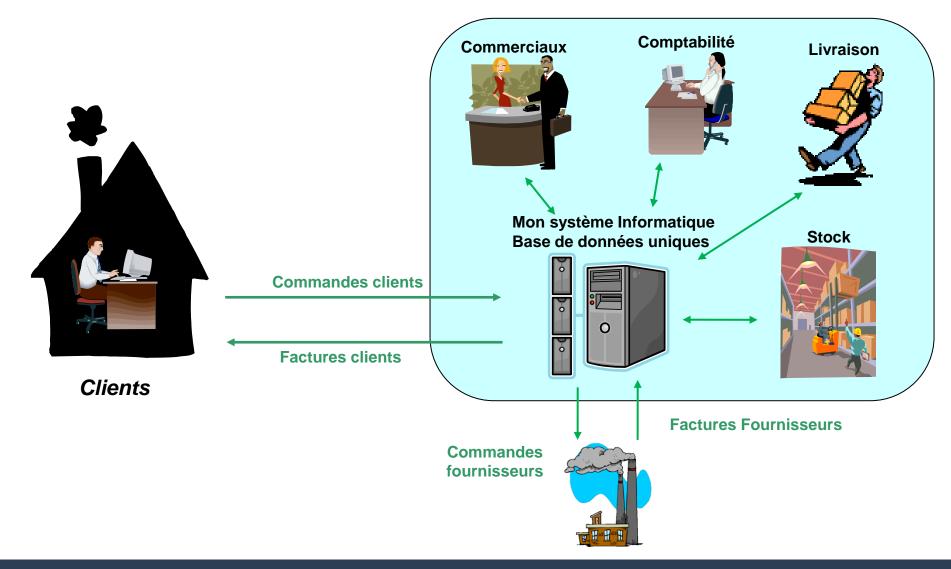
Définition - Lemaire, L. (2003)

« Les progiciels de gestion intégrés (PGI/ERP) visent à **intégrer** dans un même système toutes les applications informatiques relatives à la production, à la gestion, aux relations avec les clients et les fournisseurs. »

Système global et unique d'information

La vision idéale de l'ERP

Mon entreprise

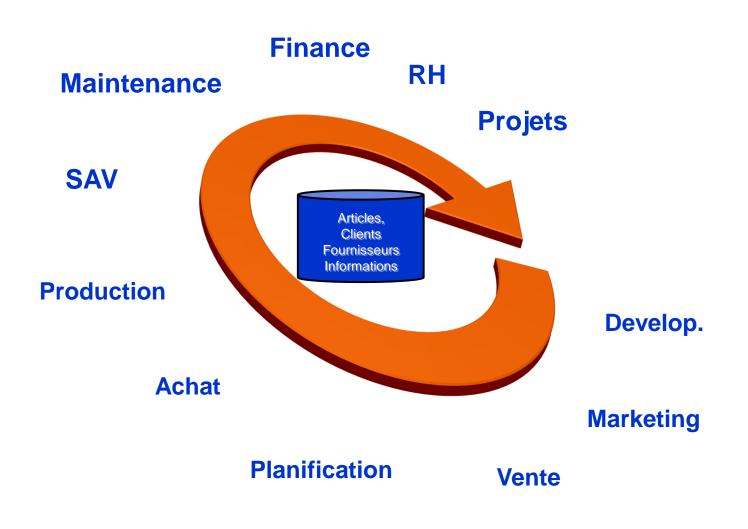


Une autre vision de l'ERP



Davenport, « Putting the Enterprise into the Enterprise System », 1998

Architecture Progiciel Intégré



- Base de données unique
- Technologie Internet (cloud)
- Déploiement modulaire au travers de flux applicatifs
- Solution évolutive

Les processus principaux sont appelés "Module" dans les ERP.

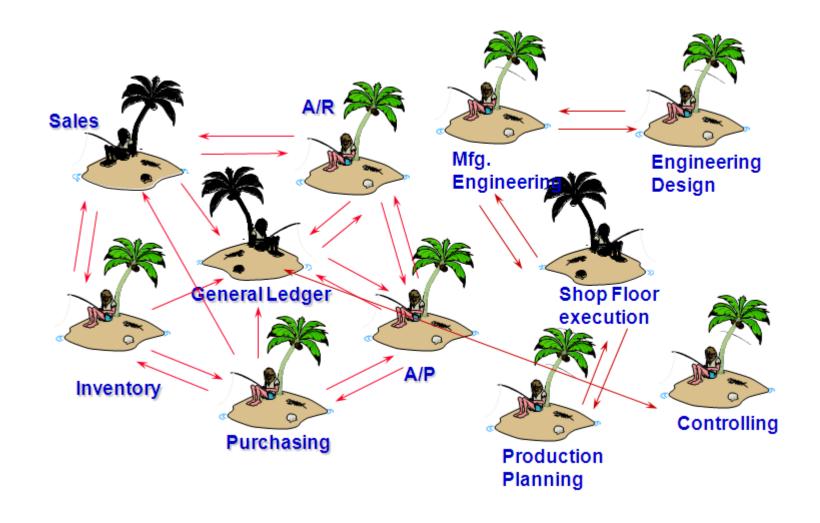
Il s'agit de groupes d'applications/transactions logiquement liées identifiant des fonctions métiers tel que la gestion des achats, la production, les ventes, la gestion des ressources humaines...

- Modules qui couvrent l'ensemble des besoins de gestion d'une entité
- Intégration et automatisation
- Base de données commune et UNIQUE

Philosophie Modularité / Module

- Développé pour chaque domaine de fonction
- Indépendants les uns des autres, mais ils utilisent la même base de données
- Peut être développé spécifiquement aux demandes du client (Customizing)

Philosophie : Solution modularité « îles »



Points forts des ERPs

- Accroître la flexibilité
- Réaction plus rapide aux besoins des clients
- Optimisation des processus
- Informations disponibles en ligne et en temps réel
- Source de données commune
- Base de données centralisée
- Capacité d'adaptation
- Extensible
- Flexibilité (modules)

Points faibles des ERPs

- Coûts élevés
- Risque de sous-utilisation
- Acceptation / Formation des utilisateurs
- Rigidité du système
- Nécessité de connaître les processus de l'entreprise
- Maintenance et mise à jour du système
- Nécessité de modifier la structure organisationnelle de l'entreprise

Choix d'un logiciel comptable et financier - Conclusion

Recherche de l'adéquation entre les besoins de l'institution et l'offre du marché

Besoins de l'institution

- Evaluation quantitative
- Evaluation qualitative (ressaisie, reporting,...)
- Evaluation des moyens à disposition (temps, rh, argent)
- Evolution future de l'institution
- Position par rapport aux bailleurs de fonds, fournisseurs, bénéficiaires, etc....

Offre du marché

4.3 Opérations liées aux charges salariales

Le système des charges sociales suisse est basé sur l'obligation légale des employeurs vis-à-vis de leurs salariés de s'affilier à différentes assurances sociales.

Certaines d'entre elles peuvent être obligatoires (de par la loi ou par une convention collective), d'autres facultatives.

Il existe également certaines différences entre les salariés et les indépendants.

L'obligation d'affiliation ET de paiement des cotisations des assurances sociales obligatoires incombe exclusivement à l'employeur.

Tableau récapitulatif des assurances sociales à Genève

Abréviation	But	
AVS	Fournir des rentes AVS à l'âge de la retraite, ainsi que des rentes de veufs et d'orphelins	
Al	Fournir des rentes AI en cas d'invalidité totale ou partielle	
APG	Indemniser l'entreprise en cas de périodes de service militaire d'un employé	
AC	Indemniser un salarié qui devient sans emploi en lui versant un % de ses derniers salaires	
AMAT	Indemniser l'entreprise en cas de périodes de maternité d'une employée (80% du salaire)	
AFA	Destinées aux enfants (CHF 311/mois de 0 à 15 ans, CHF 415 de 16 à 25 ans)	
AAP	Indemniser l'employeur avec 80% du salaire de l'employé en cas d'absence accidents	
AANP	Indemniser l'employeur avec 80% du salaire de l'employé en cas d'absence accidents	
AAC	Améliorer l'indemnité assurance accident (10 ou 20% de plus et/ou soins améliorés)	
AMPG	Indemniser l'employé (de 80% à 100% du salaire) en cas de maladie longue durée	
LPP	Fournir une rente LPP à la retraite (éventuellement un capital)	
LFP	Cotisation pour la formation professionnelle	
3P	Compléter les revenus de la retraite avec une épargne personnalisée	
IS	Obligation étatique consistant à prélever l'impôt des frontaliers pour le compte de l'Etat	
Petite enfance	Financement de mesure pour l'accueil de la petite enfance	

Le tableau détaillé avec les taux de cotisation est disponible en annexe. Les taux et montants indiqués dans ce chapitre concernent le canton de Genève.

Seul le 3^{ème} pilier (facultatif) et d'éventuelles assurances pertes de gain complémentaires sont exclusivement du ressort des salariés.

Certains éléments de cotisations sont obligatoirement pris en charge à 100% par l'employeur (allocations familiales, frais administratifs, assurance accidents professionnels, contribution au financement de la petite enfance).

D'autres sont plus flexibles, mais ne sauraient être à plus de 50% à la charge de l'employé. L'employeur peut cependant se montrer plus «généreux» dans certains cas, s'il le souhaite (exemple: LPP, AANP, AMPG*, etc.)

Seule l'assurance accidents non professionnels peut être mise à 100% à la charge de l'employé.

^{*} à 100% pour l'employeur dans de rare cas

Relevons que si l'impôt à la source fait bien partie des déductions sociales, il ne constitue pas une charge pour l'entreprise puisque ce montant est déduit du salaire de l'employé - selon des barèmes revus chaque année et en fonction de la situation personnelle (marié/enfants) de chaque employé - pour être ensuite reversé au fisc.

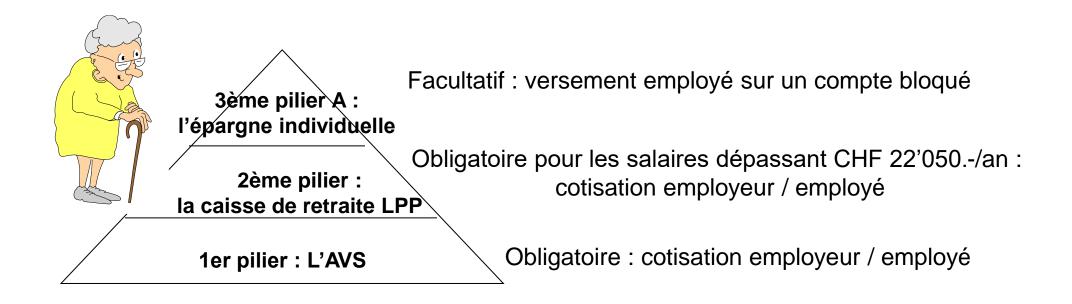
Remarque:

Le domaine des charges sociales comporte de nombreuses règles et exceptions (seuils, plafonds, etc.) et ne saurait être présenté ici de manière exhaustive. Seules les grandes lignes des assurances sociales, ainsi que les règles de base nécessaires à la bonne comptabilisation de ces éléments sont présentées sommairement.

Les informations détaillées sont notamment disponibles sur le site www.fer-ge.ch (un calculateur est mis à disposition)

Le financement des retraites





Le système suisse de retraite dit «des 3 piliers» repose sur :

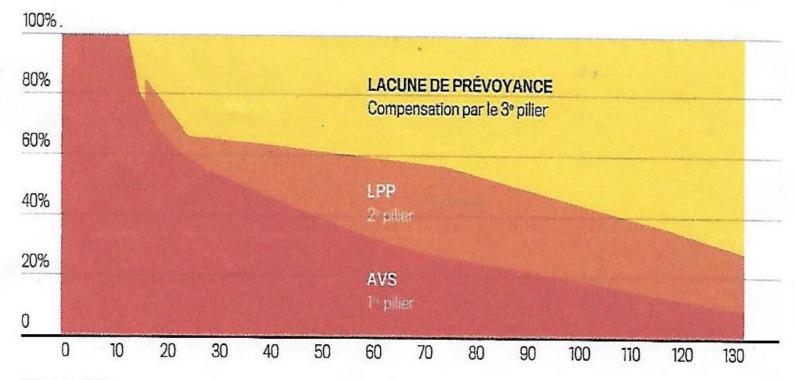
- l'AVS (but : garantir le revenu «minimum» de base à un employé)
- La LPP (but : maintenir le niveau de vie lié aux salaires antérieurs)
- Le 3^{ème} pilier A (but : compléter l'épargne de l'employé à sa retraite)

La prévoyance professionnelle ou 2e pilier complète l'AVS/AI/APG ou 1er pilier. Ensemble, les deux assurances doivent permettre aux retraités de conserver dans une large mesure leur niveau de vie antérieur. L'objectif étant de permettre, en additionnant les deux rentes, d'atteindre environ le 60 % du dernier salaire. Elles sont obligatoires.

Concernant le 3ème pilier A, il est facultatif. Les versements sont déductibles du revenu imposable dans la limite d'un plafond, afin d'encourager l'épargne. Il s'agit d'une forme de prévoyance liée, ce qui signifie que l'avoir n'est disponible qu'à certaines conditions (retraite, départ de Suisse, création de sa propre société, achat immobilier et remboursement d'une dette hypothécaire).

PLUS LE DERNIER SALAIRE EST ÉLEVÉ, PLUS IL FAUT S'APPUYER SUR UN 3º PILIER

PRESTATIONS REÇUES À LA RETRAITE EN % DU DERNIER SALAIRE, EN FONCTION DU SALAIRE MOYEN ANNUEL EN MILLIERS DE FRANCS



Source: Credit Suisse

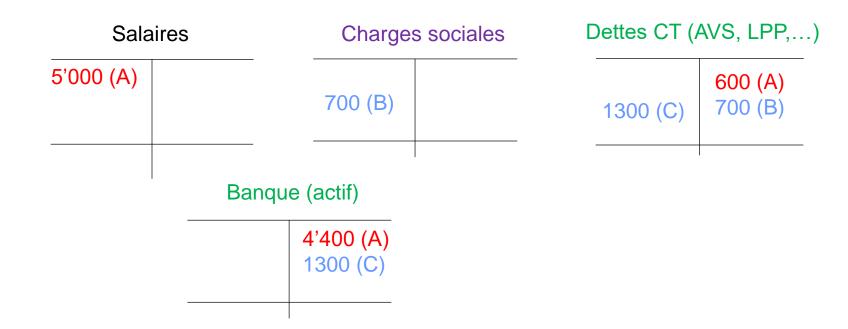
Comptabilisation des salaires et charges sociales

La comptabilisation des salaires et des charges sociales peut s'effectuer de plusieurs manières.

Voici une des plus courantes en pratique, où la charge s'obtient de façon indirecte après paiement du salaire (A) et des factures des assurances sociales (B) :

Salaires	Charges	Charges sociales		Banque (actif)	
5'000 (A)	1'300 (B)	600 (A)		4'400 (A) 1'300 (B)	

Une autre option consiste à calculer et à comptabiliser la part de l'employeur (B) en charges et en dettes et celle de l'employé en dettes (A). Les paiements viendront ensuite compenser le compte de Dettes CT (C)



4.4 Opérations liées au financement externe

- a) Le crédit fournisseur
- b) Le crédit bancaire
- c) Le leasing
- d) Le crowdfunding

Quelles sont les sources de financement utilisées pour l'année N?

./. correction de valeur sur créances	(10'000)	(24'000)
Stock de marchandises	50'000	250'000
Matériel et infrastructure en leasing	145'000	0
Immeuble de placement	1'750'000	1'750'000
./. Amortissements et correction de valeur sur immeuble de placement	(70'000)	(35'000)
Total des actifs	2'395'000	2'325'000
Compte courant bancaire	355'000	0
Dettes à court terme résultant d'achats	140'625	270'000
Dette de leasing	145'000	0
Dette hypothécaire – intérêt 1.25% échéance 30 septembre	1'400'000	1'600'000
Passifs de régularisation	4'375	5'000

31.12.N

CHF

30'000.-

500'000.-

400'000.-

200'000.-

-250'000.-

2'395'000.-

31.12.N-1

CHF

184'000.-

200'000.-

250'000.-

200'000.-

2'325'000.-

0.-

Exercice annexe

TEMPO SA

Liquidités

Capital-actions

Résultat de l'exercice

Total des passifs

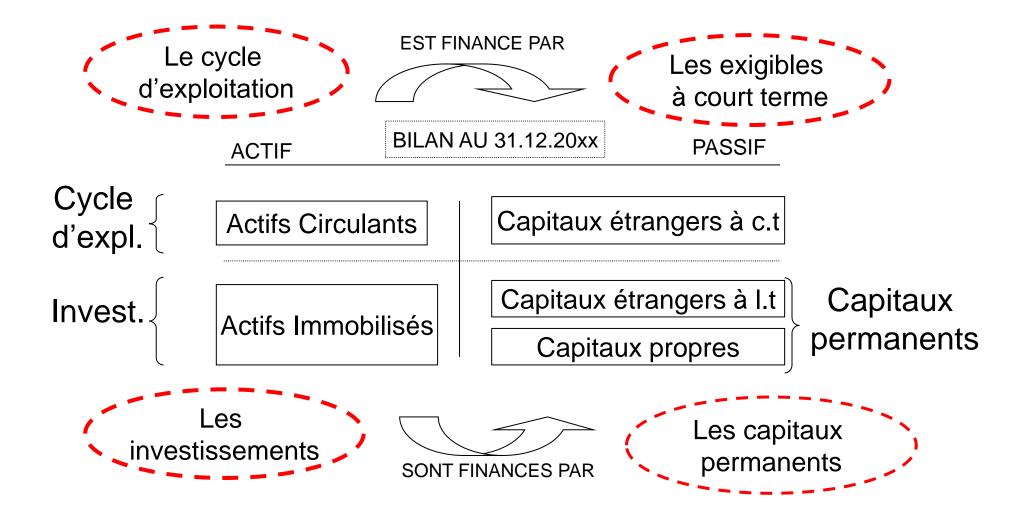
Réserves légales issue du bénéfice

Créances clients résultant de ventes

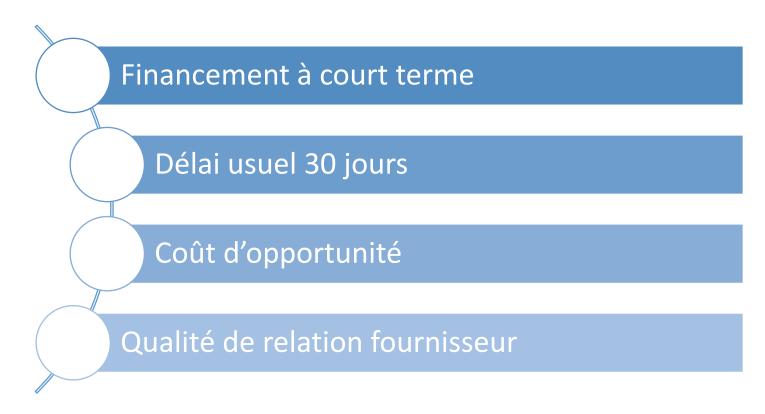
Bilan



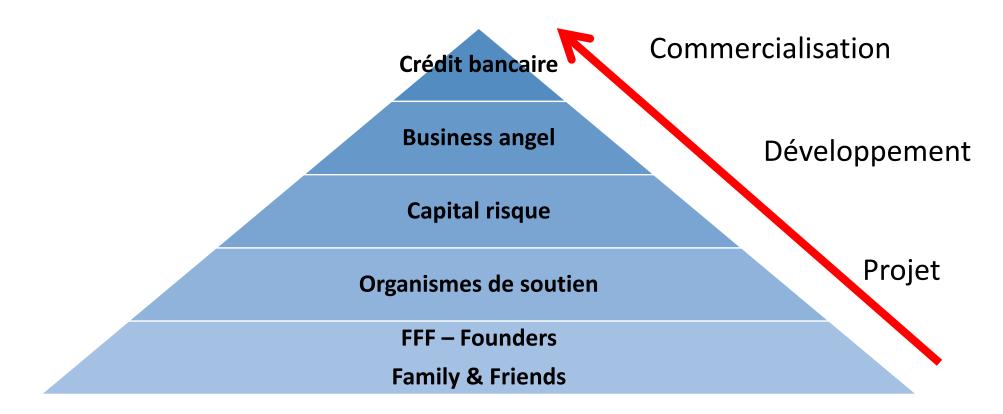
Préambule : Le principe d'équilibre financier



a) Le crédit fournisseur



b) Le crédit bancaire



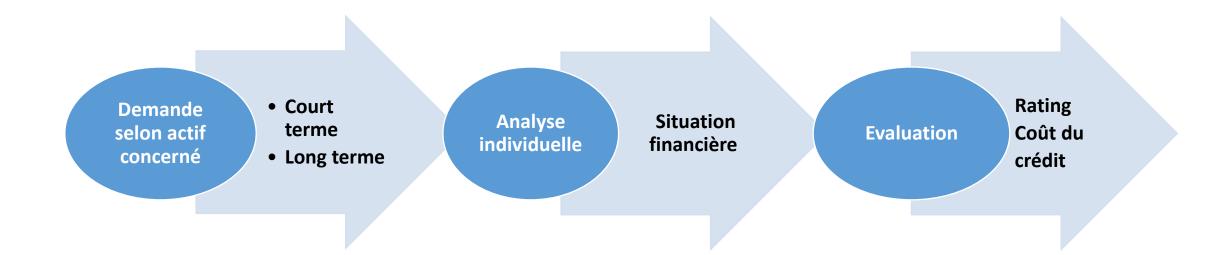


Différents types de crédits bancaires

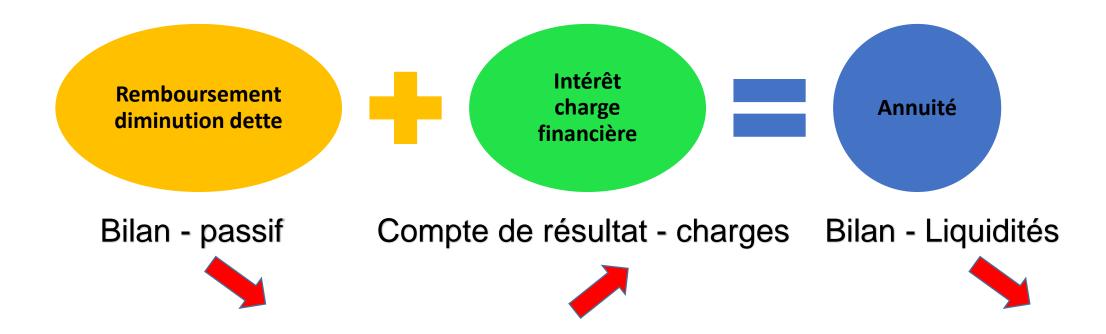
A Bilan au	<u>31.12.200X</u> P
Actifs circulants Créances résultant de ventes Stock	Capitaux étrangers à court terme Crédit d'exploitation (en ligne de crédit ou avance à terme fixe) Crédit d'exportation
Actifs immobilisés Machines Immeubles	Capitaux étrangers à long terme Crédit d'investissement Crédit hypothécaire Capitaux propres



Etapes pour l'obtention d'un crédit bancaire



Remboursement du prêt par annuité



c) Le leasing











Utilisation d'un actif immobilisé en location (sans propriété)

Finance S1 – Chap. 4 ______54

Caractéristiques du leasing

Avant

- Analyse de solvabilité
- Acomptes
- Assurances complètes

Pendant

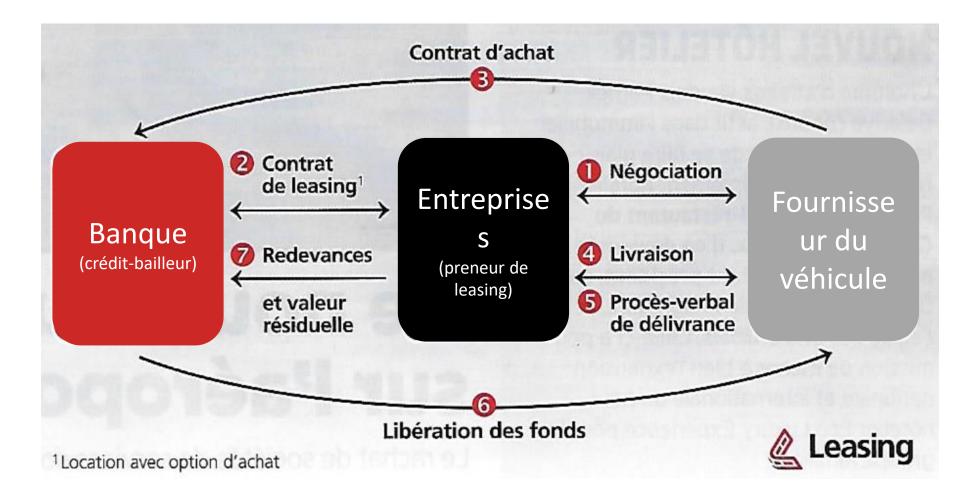
- Entretien du bien
- Mensualités
 constantes (intérêt
 & remboursement)

Après

- Restitution

 paiement
 supplémentaire
 éventuel

Leasing (crédit-bail)





Deux possibilités de comptabilisation

Leasing d'exploitation

Aucun actif immobilisé au bilan

Mention du leasing en annexe

Mensualité complète en charges

Aucun amortissement

Leasing d'investissement (financier)

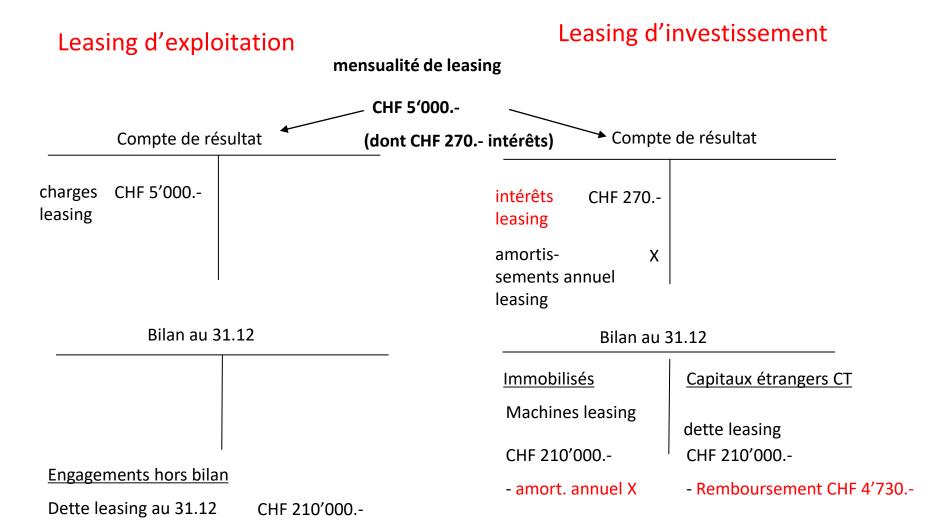
« Immobilisation en leasing» à l'actif du bilan

« Dette de leasing» au passif du bilan

Mensualité intérêt & remboursement distinct

Amortissement comptable du bien





Calcul de leasing:

Données:

- Prix de la voiture CHF 40'000.- (TVA comprise)
- Apport initial CHF 1000.- (TVA comprise)
- 48 mensualités de CHF 836.05 (TVA comprise)
- Kilométrage 20'000 km/an
- Valeur résiduelle CHF 2'000.- (TVA comprise)

→ Calculez le coût réel de la voiture

Source: Site internet BCGE https://www.bcge.ch/fr/leasing [en ligne], consulté le 03.07.2024

Calcul de leasing:

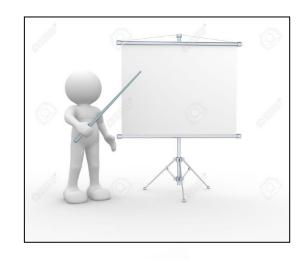
- Prix total du leasing : apport initial + mensualités + valeur résiduelle =
- CHF 1000.- + (836.05*48) + 2000.- = 43'130.40
- Coût du leasing : Prix du véhicule prix du leasing =
 CHF 3'130.40
- Taux annuel effectif 3.90%
- Casco complète obligatoire
- Kilométrage supplémentaire CHF 0.19

Source : Site internet BCGE https://www.bcge.ch/fr/leasing [en ligne], consulté le 03.07.2024

d) Le crowdfunding









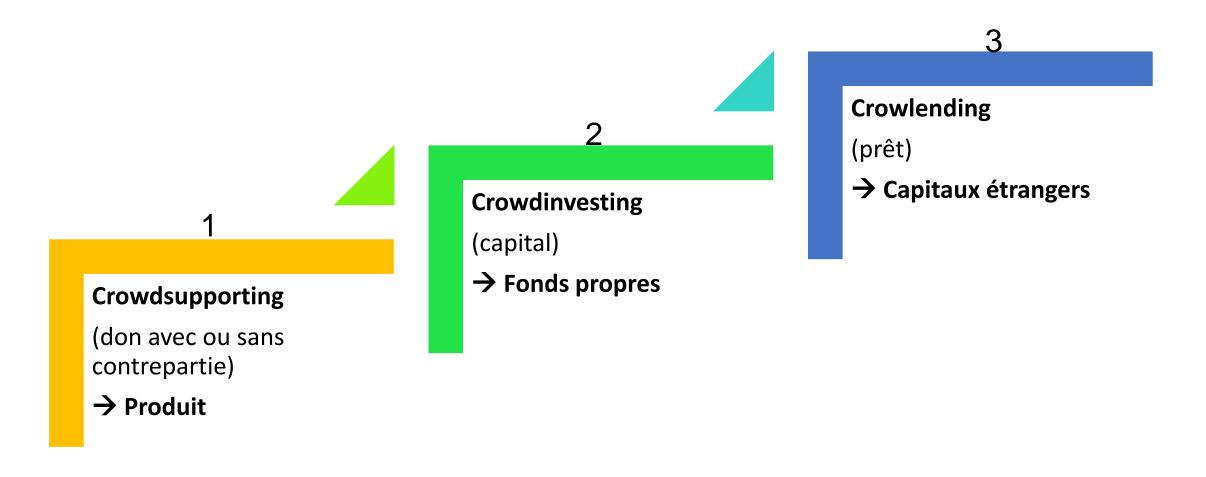




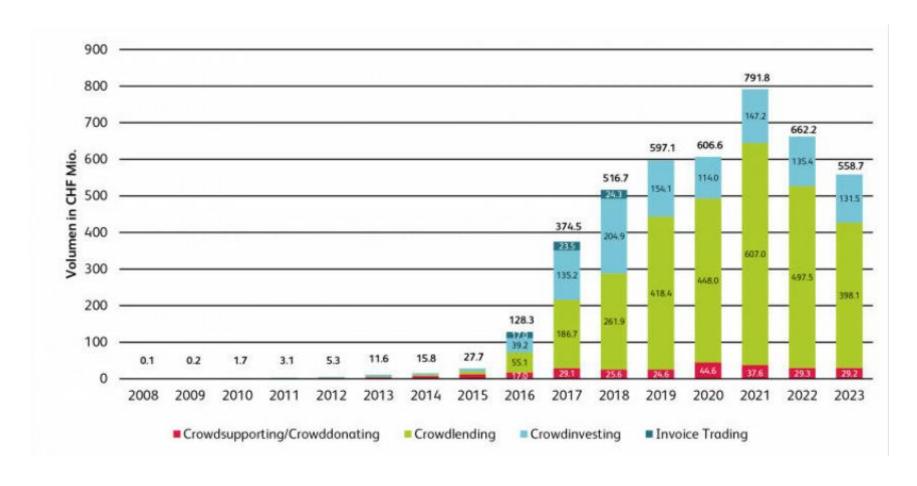
Opéra de Sydney



3 types de crowdfunding



L'évolution du crowdfunding en Suisse



Source : Crowdfunding Monitor Schweiz, Haute école Lucerne, 2024

23 plateformes actives en Suisse en 2023

Crowdinyostina	Business / Start-up Conda, OOMNIUM
Crowdinvesting	Real Estate Beedoo, Crowdhouse, Foxstone, Imvesters
	Alle Segmente Cashare, CG24 Group, Crowd4Cash, Lend
Crowdlending	Nur Business Creditworld, Neocredit, SIG Impact, Swisspeers
	Nur Real Estate Beedoo, Foxstone, Raizers, Swisslending
Crowdsupporting / Crowddonating	Crowdify, Fundoo, ibelieveinyou, Kickstarter, Lokalhelden, Progettiamo, SIG Impact, There for you, Wemakeit

Tabelle 1: Plattformen mit aktiven Kampagnen in der Schweiz im Jahr 2023 (Stand März 2024)





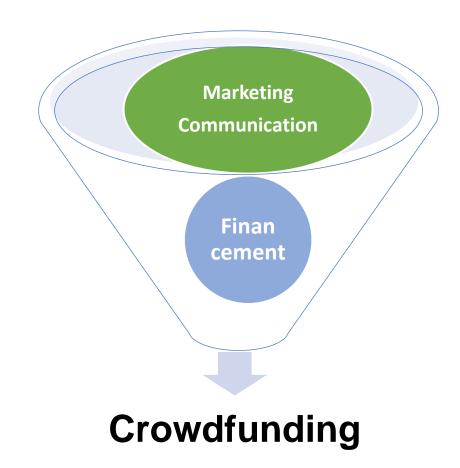




Source : Crowdfunding Monitor Schweiz, Haute école Lucerne, 2024

Ingrédients





Synthèse

